

La Voix des Clochers

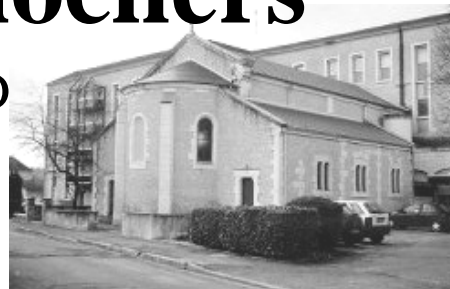
EN PERIGORD



Eglise SAINT JEAN L'EVANGELISTE



Sanctuaire N.-D. de FONTPEYRINE



Eglise N.-D. DE TOUTES GRACES (SAINT JOSEPH)

Éditorial Le Sacrifice

Nous entrons en carême pour faire pénitence pour nos péchés, pour réparer cette dette que nous avons contractée envers Dieu et pour nous rendre Dieu propice... Vérités éternelles, si profondément ancrées dans le cœur des hommes que de tout temps et sous toutes les latitudes, la religion est centrée sur le sacrifice.

Le monde d'aujourd'hui, qui refuse toute idée de sacrifice, qui a retiré la croix de l'hôpital et du tribunal, s'efforce d'imposer sa dégradation dans le plaisir facile en s'appuyant sur les faiblesses du vieil homme qui sommeille en nous. Ce combat de tous les temps a pris les dimensions d'un drame depuis que le dernier rempart a cédé, la Sainte Eglise de Dieu, dont l'appareil s'est rallié officiellement aux doctrines corruptrices lors du brigandage des années 60.

Nous avons beau le savoir, c'est toujours saisissant de nous heurter à cette affirmation si destructrice de tout ordre, même naturel. Vous pourrez lire le témoignage de ce prêtre rencontré à Moissac qui l'affirme avec tant de force : « vous croyez encore au sacrifice ? » c'est clair ! Nous sommes loin des précautions de langage qui distillent l'erreur à pas feutrés. La nouvelle religion, qui s'est installée à la place de l'ancienne dans le cadre de l'Eglise, ne croit plus à la nécessité du sacrifice (ou cela n'a plus le même sens) et elle l'a évacué de sa liturgie : on chercherait en vain

dans la plaquette éditée par notre diocèse pour servir de support aux conférences données pendant l'année de l'Eucharistie, une définition du sacrifice.

Si le sacrifice pour eux n'est plus nécessaire c'est que le concept du péché, qui devait l'exiger, n'est plus le même. Pour les nouveaux théologiens, le péché ne porte aucun préjudice à la nature de Dieu qui est inaccessible ; il ne porte pas préjudice, sinon à la nature de l'homme !¹ C'est oublier que l'on peut faire injure à l'honneur de Dieu. Dieu a tout créé pour sa gloire : « soit que vous mangiez, soit que vous buviez (...) faites tout pour la gloire de Dieu » (I Co-X, 31). En refusant à Dieu cet honneur qui Lui est dû, le pécheur se fait ennemi de Dieu et contracte une dette en justice envers Lui. C'est bien plus que ce que dit le nouveau Catéchisme de l'Eglise Catholique (1992) pour lequel « le péché est une faute contre la raison, contre la vérité, la conscience droite. Il est un manquement à l'amour véritable envers Dieu et envers le prochain à cause d'un attachement personnel à certains biens. Il blesse la nature de l'homme et porte atteinte à la solidarité humaine (...). Le péché se dresse contre l'amour de Dieu et en détourne nos cœurs » (CEC : 1849 – 1950).

La nouvelle théologie en voulant exalter l'amour de Dieu estime que ce serait l'appauvrir que de faire de Dieu un Dieu jaloux défenseur de son propre honneur. Pourtant ne dit-il pas : « Ma gloire, je ne la laisse à personne ». Ces nouveaux penseurs affirment que l'amour de Dieu pour l'homme

ne diminue jamais, quelle que soit la réponse de l'homme à celui de Dieu. (CEC 219-220). Et donc pour eux, puisque l'amour de Dieu perdure malgré le péché et que sa justice n'exige rien en compensation, il serait contraire à sa bonté qu'il nous infligeât une peine à cause de nos fautes. Le malheur, conséquence du péché, ne viendrait donc jamais de Dieu, mais seulement de l'homme ou de la créature.

C'est oublier bien vite l'enseignement de St Paul (Rom VI-16 VI-23) : le salaire du péché c'est la mort (IX-22), qui rappelle combien le péché enflamme la colère de Dieu et comme elle s'exprime par les peines qu'Il attribue dès ici-bas, mais qui éclatera surtout au jugement dernier (Rom II-5, 3,5, 12-12).

Le catéchisme de 1992 se fait remarquer par cet oubli : il ne considère l'enfer que comme une auto exclusion de l'homme hors de l'amour divin (CEC 1033) et jamais comme une peine infligée par Dieu à l'homme obstinément pécheur.

En conséquence : puisque le péché ne fait plus rien à Dieu et que Dieu est trop bon pour en demander le moindre compte, nous comprenons bien pourquoi le sacrifice ne sert plus à rien dans cette nouvelle religion. Et pourquoi leur « messe » n'est plus le renouvellement d'un sacrifice dont ils n'ont plus besoin.

Le prêtre dont nous avons entendu le témoignage si direct il y a quelques semaines à peine n'est pas un original, c'est simplement un exemple représentatif du drame que vit « l'église qui est en France ». Il n'y a plus personne se plaint la Sainte Vierge pour offrir le sacrifice pour les pécheurs...

Abbé François de Champeaux †

¹ cf. Adalbert Hamman : *La Rédemption et l'histoire du monde, Alsatia, Paris 1947*, cité dans : *Le Problème de la Réforme Liturgique*, p 55, Clovis. D'où sont extraites aussi les autres références .

Parmi les nombreuses églises et modestes chapelles qui émaillent le Périgord, nous vous proposons aujourd'hui de découvrir

Notre-Dame de Sanilhac invoquée sous le vocable de « Notre-Dame des Vertus »

Sur la route de Périgueux à Vergt, dans le village de Notre-Dame de Sanilhac, s'élève une église dédiée à Notre-Dame des Vertus.

La localité portait autrefois le nom de Sanilhac mais au cours du XVIII^e siècle les pèlerinages prirent une grande importance, si bien que le nom de la paroisse fut modifié pour devenir Notre-Dame de Sanilhac. La Vierge vénérée en ces lieux est une *pietà* de la fin du XV^e ou début du XVI^e siècle, qui aurait succédé à une Vierge plus ancienne.

Comme en de nombreux autres lieux, une bergère observa que ses moutons cherchaient leur nourriture près d'un buisson et refusaient d'aller paître ailleurs. Intriguée par leur manège, elle le fouille et découvre une statue de la Sainte Vierge.

Le clergé de Périgueux, prévenu, vient chercher la statue et la transporte dans une église de cette ville. Malgré les portes closes, on constate sa disparition le lendemain et on la retrouve dans le buisson d'où on l'avait retirée. On lui construit donc un oratoire sur cet emplacement.

L'histoire locale donne une autre explication à la naissance de ce pèlerinage. Vers 1650, Périgueux tombe aux mains des armées des Frondeurs, opposés au pouvoir royal et les habitants souffrent de nombreuses exactions.

Grâce à un complot ourdi par des notables de la ville, Périgueux est délivrée et le chef des conjurés, Joseph Bodin de la Roudetie en devient le maire.

En reconnaissance de ce succès qui libère Périgueux d'une tyrannie insupportable, le nouveau maire fait bâtir une chapelle à Notre-Dame des Vertus où, le 11 avril 1654, la ville entière « fut en procession pour lui rendre hommages et remerciements » (Livre Vert archives municipales). A cinq heures du matin, le maire et les consuls se réunissent à l'église Saint Silain, aujourd'hui disparue, et, suivis d'une longue procession, s'acheminent en chantant vers Notre-dame des Vertus, distante de 2 lieues. La tradition signale que chaque année les consuls offrent à Notre-Dame un cierge du poids d'une livre. Une collecte auprès des habitants de Périgueux rapporte 250 livres d'argent « pour être employés à la réparation ou agrandissement de la chapelle ». En 1754, elle est agrandie pour devenir église paroissiale. Les processions solennelles continuent jusqu'après la révolution de 1789.

Aujourd'hui encore, le 8 septembre en la fête de la Nativité de Notre-Dame, les fidèles viennent à nouveau invoquer La Vierge Marie.

Constance

LE DENIER DU CULTE

Qu'est-ce que c'est ? Écoutons ce qu'en dit le Cardinal Pie, évêque de Poitiers au XIX^e siècle.

"Le Seigneur avait fait cette recommandation sous la loi ancienne : « *Prenez bien garde de ne pas abandonner le lévite, tout le temps que vous serez sur la terre* ». Cette recommandation n'a point été perdue pour les disciples de la loi nouvelle ; le devoir de procurer le recrutement et l'entretien de la tribu lévitique a été compris. Pour la plupart de nos diocèses, l'obole du pauvre, non moins abondante que la monnaie du riche, a remplacé avantageusement l'union canonique qui avait été faite de plusieurs anciens bénéfices à la mense des séminaires. Une offrande deux fois renouvelée chaque année, aux fêtes de Noël et de Pâques, est devenue le fonds d'entretien fixe et assuré de nos maisons cléricales. Ce tribut volontaire, acquitté par toutes les familles chrétiennes, loin de les appauvrir, est pour elles une source de satisfactions comme de bénédictions spirituelles et temporelles (Deut. 14/29). Le denier du culte, désormais bien compris, sera la première et la plus importante de toutes nos œuvres".

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Lors de la Révolution française, les biens de l'Église furent confisqués. Napoléon signa en 1801 un concordat avec le pape Pie VII, dans lequel l'Église s'engageait à ne plus réclamer la restitution des biens si l'Etat français assurait « un traitement convenable aux évêques et aux curés ». L'Église dépend alors institutionnellement et financièrement de l'Etat français.

La loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 met fin à ce statut, la République n'acceptant plus de reconnaître ni de salarier aucun culte. Les biens qui étaient propriété de l'État le demeurent et sont laissés à la disposition de l'Église, mais les prêtres perdent leur salaire. Ce n'est qu'en 1925 que de nouveaux statuts d'association diocésaines voient le jour.

La situation financière de votre prieuré est particulièrement précaire. Les conditions de vie y sont modestes. Vos prêtres (les lévites) ont des besoins matériels (assurances sociales, retraite etc...). Ils n'ont d'autres ressources que celles provenant de la générosité des fidèles, libre charité. C'est donc un devoir qu'ont tous les baptisés de venir en aide à leurs prêtres.

Un imprimé est inséré dans ce bulletin. Soyez chaleureusement remerciés de l'empressement que allez mettre à accomplir votre devoir de charité.



Par respect pour le Bon Dieu et le prêtre et par charité pour les fidèles, il est demandé à chacun de faire un effort pour être à l'heure aux offices. Ceux-ci commencent aux heures annoncées. Les fidèles désirant se confesser peuvent le faire pendant les permanences des prêtres (voir p.5 LE PRIEURÉ : MODE D'EMPLOI). Les confessions s'arrêtent 5 minutes avant les offices.

La chronique du Prieuré en Février

A BERGERAC

Vendredi 2 : Les prêtres se sont retrouvés au carmel pour l'émouvante cérémonie de la prise d'habit d'une jeune postulante qui a reçu le nom de Maria Fidélis. Ce fut l'occasion de recevoir la visite de nos amis Suisses venus entourer cette amie que le Bon Dieu leur ravit.

Dimanche 4 : Mademoiselle Groizet dont l'état de santé décline rapidement a perdu conscience ; elle reçoit la bénédiction de la bonne mort à l'hôpital de Bergerac.

Mardi 6 : Mademoiselle Groizet est rappelée à Lui par le Bon Dieu. Ses funérailles seront célébrées le Jeudi 8 en l'église St-Jean.

Vendredi 9 : Nous recevons la visite de la famille Pellouchoud. Monsieur qui fut un des chauffeurs de Monseigneur, nous a raconté quelques anecdotes sur le grand évêque. Nous sentons bien comme la Fraternité est une grande famille avec ces visiteurs que nous ne connaissions pas la veille et avec qui nous avons tant de choses en commun.

Semaine du 12 au 16 : Vos prêtres vont célébrer la messe pour la communauté du Père Marziac pendant que l'infatigable missionnaire prêche une retraite en Bretagne.

A PÉRIGUEUX

Prions pour nos malades :

Monsieur André Conte, Madame Georges Guy, Madame de Conchard,
Madame Dehousse, Madame Lucien Chesney.

Madame Guy est rentrée chez elle à Rouffignac mais elle a beaucoup de mal à reprendre la marche.

Madame de Conchard après avoir subi une importante intervention chirurgicale est en convalescence au château de Bassy, près de Mussidan.

Madame Dehousse dont la santé ne lui permet plus se déplacer jusqu'à la chapelle.

Depuis quelques semaines, les cours de Doctrine pour adultes sont suivis par un plus grand nombre de personnes dont une majorité de jeunes gens qui cherchent à mieux connaître leur foi catholique. L'abbé de Champeaux termine un cours de catéchisme, commencé depuis quatre ans survolant la totalité de la Révélation, pendant qu'en alternance l'abbé Guionin nous passionne avec les grands moments de l'Histoire de l'Eglise : après avoir évoqué la bataille de Lépante et la victoire du Rosaire sur les Turcs, il nous présente les hérésies des premiers siècles qui reviennent à la mode !

DATE A RETENIR

La prochaine récollection de carême aura lieu le dimanche 1^{er} avril à Bergerac. Elle sera prêchée par

Monsieur l'abbé Jean-Baptiste QUILLIARD

Économiste adjoint du district de France de la FSSPX. Une assistance fournie serait un beau réconfort pour le prédicateur qui fera tout spécialement le déplacement pour cette journée afin de nous aider à faire un bon carême et aider à notre sanctification.



LE PRIEURÉ : MODE D'EMPLOI

MESSES

BERGERAC	PÉRIGUEUX	FONTPEYRINE
18 h 30 : du lundi au samedi	18 h 00 : mercredi et samedi	10 h 30 : pour une fête de Notre Dame (voir feuille hebdomadaire)
07 h 15 : ordinairement mardi, jeudi & vendredi		
10 h 30 : dimanche et jours de fête	10 h 30 : dimanche et jours de fête	

PREMIERS VENDREDI ET SAMEDI DU MOIS

BERGERAC	PÉRIGUEUX
VENDREDI : 17 h 30 : heure sainte 18 h 30 : messe	VENDREDI : 17 h 00 : heure sainte 18 h 00 : messe
SAMEDI : 17 h 45 : office du Rosaire 18 h 30 : messe	SAMEDI : 17 h 15 : office du Rosaire 18 h 00 : messe

CONFESSIONS

BERGERAC	PÉRIGUEUX	FONTPEYRINE
SAMEDI : 17 h 00	SAMEDI : 17 h 30	Sur demande avant ou après la cérémonie suivant la disponibilité des prêtres
DIMANCHE : 10 h 00 avant la messe	DIMANCHE : 10 h 00 avant la messe	
Sur demande à toute heure tous les jours		

CATÉCHISME

BERGERAC		
Groupe des petits	Groupe des moyens	Groupe des grands
Mercredi : 15 h 00	Mercredi : 15 h 00	Samedi : 14 h 00
PÉRIGUEUX : Mercredi à 17 h 00		

COURS DE DOCTRINE POUR ADULTES : un mardi sur deux en alternance

BERGERAC : 20 h 30 au prieuré (voir feuille d'annonces hebdomadaire)
PÉRIGUEUX : 20 h 15 chez M. et Mme Triomphe à St Léon sur L'Isle (voir feuille d'annonces)

RÉCOLLECTIONS au prieuré un dimanche par mois : dates précisées sur la feuille d'annonces hebdomadaire. Déjeuner tiré du sac à la salle paroissiale après la messe. La réunion commence à 14 h 15. Clôture avec les vêpres chantées à 17 h 00.

CHAPELET tous les jours à Bergerac : - en semaine : une demi-heure avant la messe du soir - le dimanche : une demi-heure avant la messe chantée	A Périgueux : le dimanche : une demi-heure avant la messe chantée
---	---

MOUVEMENT DES FAMILLES : une réunion par mois à 20 h 00 sur un thème intéressant la famille. Responsables à contacter : M. et Mme François-Régis d'Abbadie. Tél. : 05 53 27 05 01

VISITE des malades : sur demande auprès du prêtre de votre choix.

POUR CONTACTER VOS PRÊTRES :	1) au prieuré par le standard	Tél. : 05 53 22 56 89 Fax : 05 53 22 59 18
Ligne directe	2) Abbé de Champeaux :	05 53 22 56 59
Ligne directe	3) Abbé Guionin	05 53 22 56 60 et/ou 06 81 47 81 94
Ligne directe	4) Abbé Ledermann	05 53 22 56 61
A l'église Notre Dame de Toutes Grâces de Périgueux (St Joseph), avant ou après les offices		05 53 46 62 33

Entre 6 h 30 et 8 h 00, les prêtres sont à la chapelle et ne peuvent pas répondre au téléphone. Après 20 h 30, il ne faudrait éviter d'appeler et ne le faire que pour les urgences. Pour les questions d'intendance, vous pouvez contacter Mme BORIES par le standard.

Église St Jean L'Évangéliste 2, rue Clairat 24100 BERGERAC Tél. : 05 53 22 56 89 Fax : 05 53 22 59 18	Église N. D. de Toutes Grâces (St Joseph) 19, rue du 34 ^{ème} Régiment d'Artillerie 24000 PÉRIGUEUX Tél. : 05 53 22 56 89 (prieuré) Tél. : 05 53 46 62 33 (chapelle)	Sanctuaire N. D. de Fontpeyrine Sur D 706 entre Montignac et Les Eyzies 24620 TURSAC Tél. : 05 53 22 56 89
--	--	--

Calendrier liturgique du mois de MARS 2007

DATES	FETES	BERGERAC	PERIGUEUX	FONTPEYRINE
Jeudi 1 ^{er}	De la férie(St. Albin)	23H00 : Adoration réparatrice		
Vendredi 2	des QUATRE-TEMPS Abstinence 1^{er} vendredi du mois	17 h 30 : Heure Sainte 18 h 30 : Messe basse Confessions à 17 h 00	17 h 00 : Heure Sainte 18 h 00 : Messe basse Confessions de 17 h 15 à 17 h 45	
Samedi 3	des QUATRE-TEMPS 1^{er} samedi du mois	17 h 45 : Office du Rosaire 18 h 30 : Messe basse Confessions à 17 h 00	17 h 15 : Office du Rosaire 18 h 00 : Messe basse Confessions de 17 h 30 à 18 h 45	
Dimanche 4	2 ^{ème} Dimanche de Carême	10 h 30 : Messe chantée 17 h 30 : Vêpres et Salut	10 h 30 : Messe chantée	
	Récollection de carême prêchée par M. l'abbé Emeric Baudot, Econome général			
Mercredi 7	de la férie ; mémoire de Saint Thomas d'Aquin	18 h 30 : Messe basse	18 h 00 : Messe basse	
Vendredi 9	de la férie (Ste Alvère) Abstinence	17 h 45 : Chemin de Croix 18 h 30 : Messe basse		
Samedi 10	de la férie	18 h 30 : Messe basse	17 h 15 : Chemin de Croix 18 h 00 : Messe basse	
Dimanche 11	3 ^{ème} Dimanche De Carême	10 h 30 : Messe chantée 17 h 30 : Vêpres et Salut	10 h 30 : Messe chantée	
Mercredi 14	de la férie	18 h 30 : Messe basse	18 h 00 : Messe basse	
Vendredi 16	de la férie Abstinence	17 h 45 : Chemin de Croix 18 h 30 : Messe basse		
Samedi 17	de la férie	18 h 30 : Messe basse	17 h 15 : Chemin de Croix 18 h 00 : Messe basse	
Dimanche 18	4 ^{ème} Dimanche de Carême (Laetare)	10 h 30 : Messe chantée 17 h 30 : Vêpres et Salut	10 h 30 : Messe chantée	
Lundi 19	Saint Joseph	18 h 30 : Messe chantée	18 h 00 : Messe chantée	
Mercredi 21	Dédicace de la Cathédrale (Mém. de St Benoît)	18 h 30 : Messe chantée	18 h 00 : Messe basse	
Vendredi 23	de la férie Abstinence	17 h 45 : Chemin de Croix 18 h 30 : Messe basse		
Samedi 24	de la férie (Mém. de St Gabriel Archange)	18 h 30 : Messe basse	17 h 15 : Chemin de Croix 18 h 00 : Messe basse	
Dimanche 25	1 ^{er} Dimanche de la PASSION	10 h 30 : Messe chantée 17 h 30 : Vêpres et Salut	10 h 30 : Messe chantée	
Lundi 26	ANNONCIATION DE LA TRES SAINTE VIERGE	18 h 30 : Messe chantée	18 h 00 : Messe basse	10 h 30 : Messe
Mercredi 28	de la férie	18 h 30 : Messe basse	18 h 00 : Messe basse	
Vendredi 30	de la férie . Abstinence (Mém. de N.D. des Sept Douleurs)	17 h 45 : Chemin de Croix 18 h 30 : Messe basse		
Samedi 31	de la férie	18 h 30 : Messe basse	17 h 15 : Chemin de Croix 18 h 00 : Messe basse	
Dimanche 1 ^{er} Avril	2 ^{ème} Dimanche de la PASSION RAMEAUX	10 h 00 : Bénédiction des rameaux et procession 10 h 30 : Messe chantée 17 h 30 : Vêpres et Salut	10 h 00 : Bénédiction des rameaux et procession 10 h 30 : Messe chantée	
	Récollection de carême prêchée par M. l'abbé Quilliard, Econome adjoint du District			

1 - Pour connaître les détails, consulter la feuille d'annonces hebdomadaire.

2 - Pendant le temps du Carême, le *Chemin de Croix* remplace le chapelet tous les vendredis à Bergerac et tous les samedis à Périgueux.

3 - Dimanche 25, anniversaire du rappel à Dieu le 25 mars 1991, de Monseigneur LEFEBVRE, Archevêque, fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.

TEMOIGNAGE : « Mais vous croyez encore que la Messe est un sacrifice ? »

Au cours d'un déplacement en Février, je me suis arrêté à Moissac pour admirer l'église abbatiale, je sortis pour contempler le tympan sud (XII^{ème} siècle), lorsqu'un homme de 80 ans environ qui prenait des photos me salua en disant « Bonjour Père », à quoi je répondis par une brève salutation. Un peu plus tard, au milieu du cloître je retrouve la même personne, toute de noire vêtue et qui prenait des photos des chapiteaux. Cette fois-ci elle s'approcha de moi en me disant : « Bonjour Père, je suis prêtre moi aussi, même si cela se voit moins que vous ». Je le salue par une bonne poignée de mains en lui disant que sa tenue sombre me le donnait à penser sans en être pourtant entièrement sûr. Il est vrai qu'il avait tout le chic du curé en civil. Me présentant ensuite à lui, il fit de même en me disant être l'ancien curé de la paroisse de Moissac. Il me parla alors de suite du Père Wladimir de Saint Jean, abbé émérite des chanoines réguliers de la Mère de Dieu, qui débuta son institut religieux sur ses terres, dans l'ancien carmel de la ville. « Oui, me dit-il, j'ai eu à supporter ces intégristes dans ma paroisse, et qui de plus faisaient un catéchisme parallèle aux enfants contre le mien. J'ai fait prier pour qu'ils partent, et j'ai été très heureux d'apprendre leur départ pour Gap ».

Très rapidement il me parla de la fondation de l'Institut du Bon Pasteur à Bordeaux en me disant qu'il ne comprenait pas comment Rome et le Cardinal Ricard aient pu accepter la fondation d'une société cléricale qui refuse la concélébration. Il me vante alors les grands bienfaits de la réforme liturgique pour son lectionnaire sur trois années (AB et C). La Messe du concile développe la liturgie de la parole qui était presque inexistante avant 1969 (?). « Avant quand j'étais jeune prêtre, ordonné en 1950 me précise-t-il, on appelait cela « l'avant Messe », comme ne faisant pas partie de la Messe (?). Quelle incompréhension de la parole de Dieu dans la liturgie ». J'essayai alors de lui expliquer l'origine historique et la dimension liturgique de ce qui était alors

appelé « la Messe des catéchumènes ». Alors il me parla sur un ton de déception profonde de l'éventuel « Motu proprio » du Pape Benoît XVI, libéralisant la Messe de St Pie V. « Là je ne comprend plus rien, poursuivit-il. Si le Pape fait cela il y aura une rupture dans l'Eglise, ce sera la révolution. Non il ne peut pas faire cela. Et en plus dans l'ancienne liturgie on ne concélébre pas, sauf le jour de son ordination sacerdotale ». J'avais remarqué qu'il faisait de la concélébration un cheval de bataille. « Moi, me dit-il, je fais partie de ces prêtres qui ont suivi et appliqué le concile Vatican II avec enthousiasme. Maintenant, j'arrive à la fin de mes jours déçu surtout par un retour en arrière dans le domaine liturgique ».

Je lui explique alors un peu l'histoire et la théologie de la concélébration : plusieurs ministres célébrants, mais un seul sacrifice de la Messe. La répétition trop fréquente de ces concélébrations diminue l'application aux âmes du bien commun de l'Eglise. Lorsqu'il m'a entendu parler du « sacrifice de la Messe » il me dit d'un seul coup. « Mais vous croyez encore que la Messe est un sacrifice ? » Abasourdi par une telle affirmation de la part d'un prêtre je lui réponds : « oui je crois que la Messe est un sacrifice. L'Écriture Sainte en parle, les Pères de l'Eglise aussi, le concile de Trente le définit et même le concile Vatican II dans « Sacrosanctum concilium » le rappelle ainsi que Jean Paul II dans son encyclique « Ecclesia de Eucharistia ». Le prêtre me répond : « Vous argumentez bien, tout ce que vous me dites là on me l'a appris au séminaire, quand j'étais jeune prêtre, en célébrant la Messe j'étais un sacrificateur offrant la blanche hostie. Mais maintenant je suis un rassembleur du peuple de Dieu autour de l'autel qui doit être au centre de l'église. La Messe c'est le partage de la parole de Dieu et du pain ». Après une telle définition hétérodoxe et protestante de la Messe nous nous sommes quittés courtoisement. Je l'ai assuré de mes prières.

Abbé Jean Marc Lédermann+

GENEROSITE MAL COMPRISE

Que rajouter à ce constat d'opposition irréductible ? Derrière un discours qui emprunte des mots en partie semblables et qui pourraient faire croire à l'appartenance à une même famille, ce sont deux mondes sans relation réelle. La similitude partielle des termes ne recouvre pas une similitude de pensée malgré l'impression qu'elle pourrait laisser à une oreille distraite. La difficulté vient de ce que les changements de pensée ont été introduits par des omissions calculées . Une absence ne se remarque pas aussi facilement qu'une opposition. Elle est souvent négligée ou suppléée par l'auditeur bienveillant . Mais ce témoignage oblige à voir qu'en fait il s'agit bien d'un choix volontaire et pas seulement d'un oubli. C'est pourquoi, tant de gens de bonne volonté se laissent prendre par un discours qui à la longue change leur foi sans qu'ils s'en soient aperçu. Il ne suffit pas de belles tournures pieuses pour garder la foi, il faut l'affirmation claire de la vérité toute entière. C'est un des reproches graves que l'on doit faire au nouveau catéchisme de l'église catholique . Les nombreuses citations qui décrivent le péché, sous leur abondance, donnent l'impression d'avoir tout dit, alors qu'il y manque l'essentiel : le

péché enfreint la justice de Dieu. Mais cette notion de justice qui pourtant fait l'essence du péché, se heurte à la conception de la nouvelle théologie. L'habileté des modernes consiste à passer sous silence une vérité qui sera inexorablement oubliée. Cette absence va pourtant changer toutes les relations avec le Bon Dieu. Si la justice n'est plus lésée, elle n'a plus besoin de réparation. La messe n'a plus besoin d'être le renouvellement du Saint Sacrifice du Sauveur auquel le pécheur pouvait s'unir par son sacrifice et redevenir agréable à un Dieu. Dans leur liturgie, il ne s'agit plus que de faire mémoire de la miséricorde d'un Dieu trop bon et de se réjouir d'être sauvé malgré soi dans l'action de grâce et la louange. La présomption euphorique tente d'effacer le sacrifice et elle est bien prête d'y avoir réussi. Ce témoignage a le mérite de dire clairement ce qui n'est qu'évoqué souvent. Le discours des modernes a supprimé le sacrifice de la vie des chrétiens. Le bon Dieu cependant ne change pas, sa justice blessée a besoin de notre réparation . Le Bon Dieu qui t'a racheté sans toi ne te sauvera pas sans toi disait déjà Saint Augustin. Nous devons donc y trouver une raison de plus pour faire un peu de pénitence. Sans carême pas de salut.

Le terme vaut bien l'étape.

La discipline corporelle est surtout un symbole. Elle figure cette castigation intérieure que la volonté doit avoir le courage d'imposer à toutes les puissances pour les soumettre avec elle-même à Dieu et refaire en Lui l'unité brisée de l'être humain.

Vous savez que c'est là le terme très haut et très doux de nos efforts, et que ce terme vaut bien l'étape, si dure qu'elle puisse être. Je vous dis ces pensées parce que ce sont les vôtres. Vous les avez et vous les aimez ; vous les avez parce que vous les aimez.

Dom Guillerand

L'éternel amour de Dieu et nos cœurs.

Il n'y a de remises aux maux passagers que dans l'éternel amour de Dieu pour nous,... et toutes nos peines au fond proviennent de ce que nous demandons la joie à des biens trop étroits et trop courts pour l'immensité de nos cœurs.

Dom Guillerand

